

Electricité solaire – Nouvelles énergies renouvelables – Rachat au prix coûtant

La nouvelle Ordonnance sur l'énergie prévoit le rachat au prix coûtant, dès le 1er janvier 2009, de l'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables (notamment solaire, éolien, biomasse, petite hydraulique, géothermie). Encore "confidentielle" en Suisse, l'électricité verte injectée dans le réseau est actuellement rachetée aux producteurs privés à un tarif très inférieur à son prix de revient.

Par la modification de la loi sur l'énergie, la Confédération et les Chambres désirent stimuler la création d'installations de production d'électricité verte en permettant à leurs propriétaires d'amortir leur investissement en 25 ans. On est parti du postulat que le coût de production des installations baisserait au fur et à mesure de l'augmentation des commandes, pour arriver au prix du marché à la fin de ce délai.

Ce mécanisme est financé par une contribution des consommateurs de 0,6 centime par kilowattheure. Un fonds de 320 millions de francs par année a ainsi été créé, à partager entre toutes les productions de nouvelles énergies vertes. Le but est que ces dernières arrivent à une part de 10% de notre production d'électricité afin d'améliorer l'indépendance énergétique de notre pays et d'assurer une certaine diversité des sources de production.

Mais cette modification de la loi est très restrictive et finalement peu cohérente. Son plus grand défaut concerne l'énergie solaire, qui a pourtant le plus fort potentiel de développement. Rappelons que le soleil envoie sur la Terre 8000 fois plus d'énergie que les humains n'en consomment...

Devant l'engouement démontré aujourd'hui pour l'énergie solaire photovoltaïque, les Chambres ont craint que le fonds de 320 millions soit majoritairement utilisé par ce secteur, dont l'investissement de base est encore assez coûteux. Elles ont donc limité la part du fonds octroyé au solaire à 5%, soit 16 millions par année, tant que le coût du kilowattheure solaire dépasse de 50 centimes le prix du courant standard (environ 8 centimes).

C'est là que le bât blesse :

- le fonds est créé pour permettre d'abaisser le coût de production en augmentant la demande de nouvelles installations;
- mais tant que le coût de production ne baisse pas, on réduit drastiquement l'aide, en limitant justement la demande.

De très nombreux dossiers ont été déposés pour 2009, dont 80% pour des installations photovoltaïques.

Avec une limitation du fonds à 5% pour le solaire, une grande majorité des demandes ne seront pas satisfaites avant plusieurs années.

Le mécanisme est ainsi verrouillé et le but visé par la loi de 10% d'électricité renouvelable sera impossible à atteindre.

Cette situation est extrêmement préoccupante sur le plan énergétique, à l'heure où les prix du pétrole, du gaz et de l'uranium s'envolent alors que leurs réserves s'amenuisent inexorablement. Mais elle est surtout incompréhensible sur le plan économique, alors que de nombreuses banques ont compris le formidable potentiel des énergies renouvelables. Michaela Collins, de la banque Sarasin, affirmait récemment : "Nous tenons à investir dans les énergies renouvelables, et surtout dans le solaire.

Nous serions très heureux de le faire en Suisse; mais si ce n'est pas possible, nous investirons ailleurs". De même, Philippe Lederrey, analyste auprès de la banque Edmond de Rothschild, déclarait en janvier 2008 :

"L'énergie solaire photovoltaïque est sûrement l'énergie renouvelable la plus prometteuse".

Yves Christen, président de Swissolar, et Jacques Bourgeois, conseiller national et président de l'Union suisse des paysans, tous deux radicaux, se sont récemment fait entendre pour plaider en faveur du photovoltaïque, conscients de l'enjeu primordial qu'il représente pour notre pays. Enfin, pour l'anecdote, l'homme aujourd'hui le plus riche de Chine a bâti sa fortune fulgurante dans l'industrie du solaire photovoltaïque...

Claire Richard